

## ***Dépôt des offres patronales intersectorielles Rapides, mais décevantes***

Le 30 novembre dernier, le gouvernement a déposé ses offres patronales intersectorielles dans le cadre de la négociation des secteurs public et parapublic. Si ce dépôt reflète la volonté des deux parties de procéder rapidement, un immense fossé sépare cependant son contenu et celui des demandes syndicales du Front commun, dont fait partie l'APTS.

En effet, la proposition du gouvernement est loin d'être à la hauteur des attentes légitimes de nos membres. Elle prévoit seulement une augmentation de 7 % en cinq ans pour couvrir l'ensemble des coûts de main-d'œuvre, soit les coûts relatifs au maintien de l'équité, à la relativité salariale, au régime de retraite et aux autres conditions de travail découlant des demandes sectorielles. Cela ne garantit aucunement des augmentations de salaire pour le personnel du secteur public qui en a bien besoin, comme le révélait plus tôt ce mois-ci l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'APTS, en Front commun, revendique des hausses de salaires de 2 % par année afin de protéger le pouvoir d'achat des personnes salariées qu'elle représente. De plus, elle réclame un rattrapage salarial de 49 cents l'heure, ce qui équivaut à une augmentation moyenne de 1,75 % par année.

L'APTS et chacune des organisations syndicales membres du Front commun analyseront exhaustivement le contenu de ce dépôt gouvernemental. Pour obtenir un portrait complet de la situation, elles doivent cependant connaître les réponses des représentants patronaux à toutes les tables sectorielles, ce qui ne saurait tarder puisque la date limite prévue par la loi pour ce dépôt est le 28 décembre.

L'APTS souhaite que ces offres patronales soient bonifiées et que la négociation se termine par un règlement et non par une loi spéciale, comme en 2005. Elle garde résolument le cap sur son intention de s'entendre avec le gouvernement avant le 31 mars 2010.

## ***Retard salarial des employés du secteur public L'ISQ montre que le fossé s'élargit***

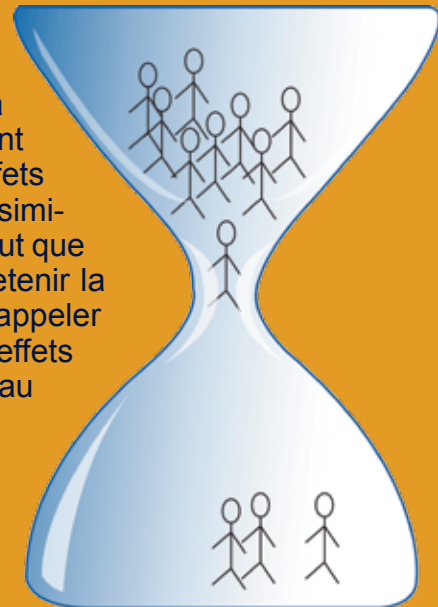
Le Rapport 2009 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présente un tableau affligeant des retards dans la rémunération des employés des secteurs public et parapublic. Il démontre la légitimité de nos revendications salariales dans le cadre de la présente négociation. L'ISQ prouve que les employés du réseau public de la santé et des services sociaux gagnent 8,7 % de moins que les autres salariés québécois qui occupent des emplois équivalents. Cet écart s'accroît puisqu'il était de 7,7 % l'an dernier. Globalement et en tenant compte des avantages sociaux, les salariés du secteur public accusent un retard salarial de 3,7 % en 2009.

L'étude de l'ISQ démontre aussi que les salaires prévus aux conventions collectives du secteur public ne sont pas concurrentiels. Pour certains titres d'emploi, le salaire au sommet de l'échelle dans le secteur public est inférieur à celui d'entrée normalement versé dans les autres secteurs de l'économie.

Pourtant, au même moment, les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur public s'étendent à presque toutes les catégories d'emplois. Les besoins sont criants et les postes disponibles sont de plus en plus difficiles à combler. Pour assurer l'avenir de nos services publics, il faut trouver les moyens d'attirer la relève et de retenir les travailleuses et travailleurs plus expérimentés et cela passe, en bonne partie, par des salaires plus concurrentiels.

# Vouloir le beurre et l'argent du beurre ou les agences de placement privées et la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux

À bout de souffle en raison de la pénurie chronique de personnes salariées dans le réseau, notre premier réflexe est d'accueillir favorablement la main-d'œuvre indépendante venue prêter main-forte à l'équipe en place. À court terme, ces ressources additionnelles servent de « diachylon ». Mais la recrudescence marquée d'employés provenant d'agences de placement privées ou de travailleurs autonomes au sein du réseau a de nombreux effets pervers, dont celui de créer deux classes de salariés effectuant des tâches similaires, mais à des conditions bien différentes. Pour contrer cette situation, il faut que le réseau public offre des conditions de travail susceptibles d'attirer et de retenir la main-d'œuvre dans ses rangs. C'est un message que nous comptons bien rappeler au gouvernement durant cette période de négociation. Voici un survol des effets néfastes liés à l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante au sein du réseau et des solutions que l'APTS compte proposer pour y remédier.



Selon le principe des vases communicants, plus le réseau a recours aux agences privées de placement, plus le problème de pénurie dans nos titres d'emploi s'aggrave. En effet, le personnel quitte de plus en plus le réseau au profit des agences et les diplômés qui débutent leur carrière bifurquent aussi en plus grand nombre vers le privé. Ainsi, les mêmes personnes reviennent au sein du réseau par la porte d'en arrière, en sous-traitance, avec un salaire nettement plus élevé, sans contrainte d'horaire ou de choix de vacances et avec une implication moindre au sein des équipes de travail. Tout cela coûte cher et c'est le personnel du réseau public qui écope des cas lourds, des horaires ingrats et d'une rémunération inférieure. En 2007-2008, la main-d'œuvre indépendante a effectué 9 798 037 heures de travail dans le réseau pour un coût de 324 352 226\$<sup>1</sup>, surtout à Montréal, mais aussi partout à travers la province. Cette réalité n'affecte pas seulement les infirmières, mais aussi plusieurs de nos membres. Ainsi, en 2007-2008, la proportion d'heures de travail effectuées par la main-d'œuvre indépendante, par rapport au total des heures effectuées dans le réseau public par titre d'emploi était la suivante : 5,8 % pour les ergothérapeutes, 4,5 % pour les physiothérapeutes, 3,7 % pour les audiologistes et 2,6 % pour les psychologues.

<sup>1</sup> Source : AQESSS

## Pour des solutions publiques

L'APTS revendique des solutions publiques au problème de pénurie de personnel. Concrètement, pour attirer et retenir les personnes salariées au sein du réseau, il faut impérativement améliorer leurs conditions de travail afin qu'elles aient envie de mener et de poursuivre leur carrière dans le réseau public. Ce serait un investissement beaucoup plus rentable que le recours à la coûteuse main-d'œuvre indépendante. C'est dans cet esprit que les demandes syndicales ont été formulées dans le cadre de cette négociation. Elles comprennent notamment des mesures de conciliation travail-vie personnelle, des augmentations salariales, une bonification des primes d'inconvénients ainsi qu'une augmentation des sommes dédiées au développement des ressources humaines.

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) sont sensibles à cette réalité. Ils ont signifié leur volonté de réduire le recours aux agences privées de placement et aux « Monsieur ou Madame inc. ». Le défi sera maintenant de s'entendre sur les solutions à mettre en place.

Plus largement, les personnes déléguées au conseil général de l'APTS ont adopté, en novembre dernier, une proposition afin que l'APTS prenne tous les moyens nécessaires pour contrer l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Nous vous tiendrons informés des développements de cette démarche.

\*\*\*

Pour plus d'information au sujet de la négociation, consultez la ligne Info-Négo au 450 670-5396 ou au 1 800 263-4469 ainsi que notre site Internet à l'adresse suivante : [www.aptsq.com](http://www.aptsq.com).



Alliance du personnel  
professionnel et technique  
de la santé et des services sociaux

### Siège Social :

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1050, Longueuil, Qc, J4K 5G4  
Tél. : 450 670-2411 ou 1 866 521-2411, téléc. : 450 679-0107

### Bureau de Québec :

1305, boul. Lebourgneuf, bureau 200, Québec, Qc, G2K 2E4  
Tél. : 418 622-2541 ou 1 800 463-4617, téléc. : 418 622-0274

[info@aptsq.com](mailto:info@aptsq.com) [www.aptsq.com](http://www.aptsq.com)